

BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2010

Étaient présents : M. TRÉHET, M. ROBERT, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. ANFRAY, M. RIVIERE, M^{me} LEVILLAIN, M. POULAIN, M. DUBOURG, M^{me} DOLÉ, M. AUBRAYS, M. JAMES.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

Subvention à l'association Solidarité et Fraternité

L'association française Solidarité et Fraternité pour les enfants d'Haïti intervient dans ce pays depuis les années 1980. Elle y a construit des structures d'accueil qui servent de passerelles avant l'adoption : « *un enfant confié à l'association ne devient adoptable qu'après une période pendant laquelle les parents biologiques peuvent rendre visite à leur enfant, se rétracter, repartir avec lui.* » (...) Dans le cas où l'adoption est l'ultime solution, les familles adoptives sont invitées « *à véritablement prendre en compte l'origine de leur enfant, l'existence de sa famille biologique (peu d'enfants orphelins), à donner des nouvelles par l'intermédiaire de l'association et à découvrir le pays natal de leur enfant* ».

Les structures patiemment construites ont subi de gros dommages suite au séisme intervenu en Haïti et l'association recherche des fonds pour réparer.

Le Conseil Municipal décide de verser subvention de 1 500 € à l'association Solidarité et Fraternité pour les enfants d'Haïti.

Budget communal : compte administratif et compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2009 du budget communal. Section de fonctionnement : dépenses : 2 563 170,09 €, recettes : 3 175 467,18 €, d'où un excédent de 612 477,09 €. Section d'investissement : dépenses : 1 693 202,47 €, recettes : 1 565 148,99 €, d'où un déficit comptable de 128 053,48 €. Il convient d'intégrer à ce déficit le déficit des restes à réaliser (73 700 €). Le déficit global de la section d'investissement est donc de 201 753,48 €.

L'excédent de clôture des deux sections confondues est ainsi de 410 723,61 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter les sommes de 201 753,48 € en capitalisation de la section d'investissement et 410 723,61 € à l'excédent reporté de la section de fonctionnement du Budget Primitif 2010.

Monsieur le Maire précise que les engagements liés à l'anticipation du fonds de compensation de la TVA ont été respectés et que le remboursement par l'Etat de la TVA sur l'investissement sera dorénavant réalisé avec seulement un an de retard au lieu de deux.

Lotissements communaux : compte administratif et compte de gestion 2009

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs et les comptes de gestion 2009 des lotissements communaux. La première tranche du lotissement Les Camélias est terminée. Six premières ventes de terrains ont été réalisées dans la seconde tranche de ce lotissement en 2009. Quatre parcelles ont été viabilisées rue Bellavidès et l'une d'elles a fait l'objet d'un compromis de vente.

Lotissements communaux : budget primitif 2010

Le Conseil Municipal approuve les budgets primitifs 2010 des lotissements communaux.

Assistance technique de la direction départementale du territoire et de la mer

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la direction départementale du territoire et de la mer (ex-DDE) pour l'assistance technique à la voirie et à l'habitat.

Acquisition foncière

Le Conseil Municipal accepte le principe de l'acquisition d'un terrain sis à la Lucerie intégré actuellement à la parcelle occupée par le contrôle technique automobile. L'acquisition d'une telle parcelle permet d'envisager la viabilisation de 3 parcelles à bâtir entre le bâtiment du contrôle technique automobile et la résidence Bellevue.

Résidence seniors : marché de travaux

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un marché avec la société LTP Loisel d'un montant de 160 410 € HT pour la réalisation de la voirie et des réseaux d'eaux pluviales de la résidence seniors,

Principe de la cession d'un terrain communal au Familier

La commune est propriétaire d'un terrain d'une surface de 10 920 m² sis au Familier. Ce terrain est exploité par M. LEMARTINEL et celui-ci a fait savoir qu'il était intéressé par son acquisition. Le Conseil Municipal approuve le principe de la cession de ce terrain au prix d'1,20 € (l'avis du Domaine sera néanmoins sollicité).

Principe de l'acquisition d'une partie d'un terrain rue Jeanne d'Arc

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une résidence seniors chemin de la Martinière à proximité de l'école Jeanne d'Arc, le Conseil Municipal pense qu'il serait souhaitable de revoir l'aménagement de la voirie au carrefour de la rue des écoles et de la rue Jeanne d'Arc. Une rencontre est à organiser avec le riverain pour négocier l'acquisition d'une petite surface de terrain nécessaire à un tel aménagement.

Subvention au Basket Club Brécéen

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 3 600 € au Basket Club Brécéen. Cette subvention constitue une avance de la subvention qui sera décidée au moment du vote du budget primitif 2010.

Délégations à la communauté de communes

En fin de réunion, Monsieur AUBRAYS précise que sa délégation aux affaires sportives au niveau communal l'amène souvent à gérer des installations de la communauté de communes alors qu'il n'est pas délégué communautaire. Il relate également la conversation qu'il a eue avec l'un de ses collègues qui ne participe plus aux commissions communales et intercommunales.

Le Maire indique qu'il est possible selon l'article L2121-33 du code général des collectivités territoriales de modifier à tout moment le tableau des délégations pour siéger au sein d'organismes extérieurs. Afin d'appliquer ce texte à la lettre, les conseils du Préfet seront sollicités.

Madame DOLÉ fait alors part de récents soucis de santé qui lui imposent une prise de recul. Elle propose de renoncer à la délégation à la communauté de communes pour permettre à Monsieur AUBRAYS d'y siéger.

Monsieur le Maire la remercie. Cette question n'étant pas inscrite à l'ordre du jour et plusieurs élus étant absents, il souhaite que cette question soit traitée lors d'un prochain conseil municipal.

La séance est levée à 0 H 15.